

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2018/281

**OBJET : REGIE ASSAINISSEMENT USP – APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'UBAYE SERRE-PONCON**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-12 ;

**CONSIDERANT** que des compteurs individuels ont été installés chez les abonnés du service d'eau potable de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon et que la facturation de l'eau et de l'assainissement se fera donc au volume à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer d'un règlement du service d'assainissement collectif afin de préciser les règles de fonctionnement du service, de clarifier les relations entre la collectivité et les usagers, de préciser les droits et obligations respectifs de chacun ;

**VU** le projet de règlement de service qui lui est présenté ;

**VU** l'avis favorable de la Commission assainissement et du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement USP réunis le 10 décembre 2018 ;

Après délibéré,

- **ADOpte** le règlement du service d'assainissement collectif dont le texte est annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que ce règlement est applicable uniquement sur le territoire de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon, seule commune de la CCVUSP gérée en régie,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ce document ainsi que toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.

